

|  |
|--|
| COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10/12/2004 (modifié après CA<br>du 08/04/05) |
|--|

Etaient présents :

Jacques PILETTE, Directeur de la FSMS, Président du Conseil d'UFR

*Enseignants :*

Franck BARBIER - Joëlle COASNE – Philippe JOSPIN - Dominique SORGATO – Eric WATELAIN

*Usagers :*

Solenne DEHAY – Marion BOROT – Loïc LAMBERT – Sacha VLAMYNCK

*Administration :*

Annie LEBOURG – Ghislaine VINCENT

*Personnalités extérieures :*

Marguerite GOUGUEC – Jean-Michel DENHEZ

*Invités :*

Sandrine DE CROOS – Jean-Claude DUSSART

Excusés :

Enseignants : Emmanuelle WALTER – Personnalités extérieures : Bernard KAMINSKI-  
Jean-Luc PERAT –Alain PLACE – Annick RIFF.

Ont donné pouvoir :

Bernard KAMINSKI à Marguerite GOUGUEC

Alain PLACE à Jean- Michel DENHEZ

Jean-Luc PERAT à Jean- Michel DENHEZ

Annick RIFF à Marguerite GOUGUEC

Emmanuelle WALTER à Eric WATELAIN

---

En commencement de séance J PILETTE indique que le thème de l'offre de formation 2006-2009 est supprimé de l'ordre du jour.

Il présente ensuite Sandrine DE CROOS et Jean-Claude DUSSART qui sont invités au titre de leurs candidatures respectives aux postes de Directeur des Etudes et de Coordonnateur de la Commission Pédagogique qui ont été validées en élection primaire en commission pédagogique le matin même. Il laisse la parole aux candidats.

S DE CROOS indique qu'elle a déjà une expérience en tant que coordonnatrice EPS en établissement. Elle postule à cette mission jusqu'en juin.

Il est procédé au vote :

Mlle GOUGUEC précise qu'elle a reçu les pouvoirs de M KAMINSKI et Mme RIFF et qu'elle s'abstient pour les deux pouvoirs qui lui sont donnés.

Ne prend pas part : 0

Abstention : 4

Contre : 0

Pour : 14

Résultat du vote : S DE CROOS est élue Directrice de Etudes.

JC DUSSART précise que la tâche du Directeur des Etudes est différente de la sienne mais qu'elle vient en complément de celui-ci.

M BOROT veut savoir si les étudiants peuvent s'adresser directement au coordonnateur.

J PILETTE répond que c'est possible de la part des délégués des étudiants et pour des problèmes pédagogiques uniquement.

J C DUSSART est élu à l'unanimité.

La participation de JC DUSSART en tant que membre invité permanent est votée à l'unanimité.

### **1° Vote du compte rendu du Conseil d'Administration du 28 juin 2004**

Des discussions ont lieu sur le précédent compte rendu. J PILETTE lit à voix haute le courrier que lui a adressé E WALTER concernant le compte rendu.

Dans ce courrier (qui sera joint au compte rendu pour archivage), elle déplore l'absence de son intervention pour soutenir M WATELAIN, victime, selon ses dires de menaces verbales suite à son refus de prendre part au vote du texte régissant le fonctionnement de la commission pédagogique.

J PILETTE demande aux personnes présentes à ce conseil d'administration du 28/06/2004 si quelqu'un se souvient d'une telle intervention. Il précise que la secrétaire ne retranscrit pas l'intégralité des débats. Seul M WATELAIN se manifeste. En l'absence d'autres témoignages, le compte rendu n'est pas modifié.

J PILETTE rappelle ensuite le déroulement des événements exactement comme cela a déjà été fait dans le compte rendu.

Il demande d'ailleurs que si des personnes ont entendu prononcer le moindre mot qui ressemble à une menace (ce qui aurait du choquer les esprits), qu'elles n'hésitent pas à le confirmer.

Seul E WATELAIN se manifeste et demande que cela soit inscrit au compte rendu.

E WATELAIN demande qu'on précise que les conventions APA ont été citées mais pas examinées.

Vote du compte rendu :

Ne prend pas part : 9

Abstention : 0

Contre : 2

Pour : 7

Le compte rendu est adopté

## **2° Informations générales**

Il n'y aura pas de poste administratif ni d'enseignant supplémentaire pour la rentrée prochaine.

L'installation de la salle audiovisuelle est terminée. L'installation d'une salle de travail pour les étudiants en Master management est à l'étude.

## **3° Point sur la rentrée et perspectives**

Les documents concernant ce point ont été joints à la convocation.

Le taux d'augmentation du nombre d'étudiants en première année est important.

E WATELAIN fait remarquer que l'effet de l'ouverture n'est pas identique sur les 3 mentions. En 1<sup>ère</sup> année APA, l'effectif passe de 12 à 20 étudiants (d'après le stage choisi), le même effet a lieu pour l'option management

J PILETTE répond que l'on ne se base que sur le choix du stage et que cette conclusion est un peu hâtive.

Les perspectives en terme de capacité d'accueil s'annoncent difficile dans la mesure où l'effectif en 1<sup>ère</sup> année est passé de 125 à 200 étudiants nouveaux, soit 240 étudiants avec les doublants. Or le nombre de places de l'amphithéâtre de la FSMS est de 222, il faudra sans doute avoir recours au prêt d'amphi par d'autres UFR, ce qui entraînera des problèmes d'emploi du temps.

L LAMBERT intervient pour demander si l'augmentation de l'effectif entraînera une augmentation de moyens correspondants.

J PILETTE répond que l'augmentation ne se répercutera que dans une année et demie et pas au prorata du nombre d'étudiants supplémentaires. Pour le recrutement de l'an prochain, il propose de ce fait d'émettre un avis déconseillé au lieu de défavorable pour essayer de limiter le nombre d'étudiants.

E WATELAIN pose la question de la possibilité de développer la formation continue afin d'obtenir des crédits supplémentaires.

J PILETTE approuve en indiquant que ce serait dans le cadre du développement des diplômes professionnels.

#### **4° Budget prévisionnel 2005**

L'augmentation de la DGF est faite en fonction du nombre d'étudiants, soit 17 heures de TD (à 38.84€ unitaire) supplémentaires et 21€ supplémentaires par étudiant pour le fonctionnement.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions va augmenter du fait de l'équipement de la salle audiovisuelle. La subvention accordée au titre du LMD est passée de

35 000 à 25 000€ en premier versement.

Il faut également ajouter les recettes liées aux frais de dossier, de photocopie... mais ils sont ensuite dépensés pour leur destination.

E WATELAIN demande si la baisse du montant de la ligne reprographie va entraîner des restrictions particulières.

J PILETTE répond que l'on ne peut financer la différence de 5 500€ par rapport à l'an dernier (17 000€ en 2004 pour un prévisionnel 2005 à 11 500€). Il n'y aura pas de restriction mais il faut juste faire réaliser les photocopies par le service de

reprogrammation afin que cela coûte moins cher. Le dépassement de ce budget se ferait obligatoirement au détriment des autres lignes budgétaires.

S VLAMYNCK souhaite connaître la signification de la ligne « Autres immobilisations corporelles ».

J PILETTE répond que ce sont les gros investissements. Ce ne sont plus les composantes qui les financent mais c'est une enveloppe commune pour toutes les composantes de l'université. Cependant il est prévu sur la ligne existante de financer des serrures de sécurité ainsi que l'achat d'une ou deux armoires fortes.

LE BUDGET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

LA DBM DE REPORT A NOUVEAU DU 18 OCTOBRE 2005 (soit 10 000€) EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

### **5° Vote de la composition des différentes commissions (liste jointe au compte rendu pour archivage)**

Commission Pédagogique : adoptée à l'unanimité

Commission des salariés et sportifs de haut niveau : adoptée à l'unanimité

Commission de validation des acquis : adoptée à l'unanimité

Jurys d'examens : rajout de Franck BARBIER pour le Master Recherche et de Joëlle COASNE pour le Master Ingénierie de l'Intervention. J PILETTE présente ses excuses aux personnes concernées.

Adopté à l'unanimité

E WATELAIN demande si tous les enseignants doivent être présents au jury d'examen. J PILETTE précise que les personnes se trouvant sur la liste des jurys d'examen validée par le Président de l'UVHC doivent assister à tous les jurys même s'ils n'ont pas d'enseignements dans les niveaux concernés. Les autres enseignants se doivent d'être présents aux jurys des niveaux auxquels ils ont dispensé des enseignements. J PILETTE précise que concernant cette obligation des jurys non désignés par le Président de l'UVHC, il y a plus de souplesse mais que les jurys font partie du service. Le problème se pose pour les vacataires quand ils sont empêchés par leur service d'établissement. Mais comment contrôler ? Côté titulaire le service au SUAPS peut créer des gênes.

### **6° Modification du calendrier**

J PILETTE propose de donner 2 semaines de vacances en février et à Pâques mais de continuer les cours après les vacances de Pâques. Il demande l'avis du conseil sur le

fait que dans le calendrier proposé il n'y ait que 1 mois et demi entre les deux sessions d'examen du 2<sup>ème</sup> semestre.

Il propose aux étudiants de consulter leurs camarades sur le calendrier de l'an prochain où la première session aurait lieu en décembre ou en janvier (pour les compétitions de la FNSU) et la deuxième session aurait lieu 15 jours plus tard.

Marion BOROT pense que cette solution inciterait les étudiants à étaler leurs examens sur les deux sessions. Elle souhaite connaître les dates de partiel du Master.

J PILETTE répond que les partiels auront lieu à partir du 13 janvier 2005. Cela sera d'ailleurs affiché bientôt.

La modification de calendrier est adoptée à l'unanimité.

### **7° Subvention**

L'achat d'un ordinateur portable pour M CALVIN en collaboration avec le SUAPS à raison de la moitié soit 750 € est adopté à l'unanimité

### **8° Convention (jointe au compte rendu pour archivage)**

Il s'agit d'une convention pour l'organisation d'un évènement ponctuel afin de couvrir les étudiants lors de manifestations.

La convention est adoptée à l'unanimité.

### **9° Questions diverses**

L LAMBERT parle du problème de la distribution du document concernant les programmes dans les collèges et les lycées pour les étudiants de L3. Ceux-ci n'ont pu obtenir le document. Les textes officiels seront photocopiés par la FSMS.

J PILETTE précise que la convention de stage dans les écoles a été modifiée afin de s'adapter au milieu dans lequel les étudiants vont intervenir.

La séance est levée à 17h45.